



L'Essentiel : 26, 28 et 29 mai 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

CEt Sopra Steria extraordinaire du 26 mai 2015 (suite du CE du 5 mars 2015(sic))

■ Point 11 : frais de dép' et usages Sopra ... et ex-steria ! - Point 27 : Perte de revenus due aux frais...

Le juge a rendu son verdict fin avril : les usages Steria qui, selon la direction, ont été dénoncés fin 2014 et cessaient fin avril, sont encore en vigueur ! La dénonciation est nulle, et il convient donc de traiter les anciens salariés de Steria toujours avec les usages de Steria. Et le juge invite la direction à négocier afin de contrebalancer la perte de nombreux avantages !

Les Organisations Syndicales sont unanimes : **Puisque le désir de la direction est de rapprocher au plus vite les 2 populations, que la direction propose de prendre le meilleur des deux (steria) et les syndicats signeront au plus vite !**

La direction s'y refuse, et fait même appel de la décision ! Cela rallonge pourtant d'autant le délai pendant lequel les ex-sopra et ex-steria seront traités différemment !

Il suffisait pourtant de faire proprement la dénonciation dès aujourd'hui et d'attendre les 3 mois de délai !

Au lieu de quoi, la direction lance une nouvelle procédure judiciaire sans intérêt, ce qui va au moins faire perdre du temps jusqu'à la rentrée, puis si la décision est confirmée, il faudra refaire la dénonciation **et attendre ainsi jusque 2016 pour que les salariés soient aux mêmes règles !** Sans parler de l'injustice flagrante et des soucis que cela peut entraîner en période d'intégration (certains pratiquent déjà le steria-bashing !), cela complique et augmente énormément le travail des assistantes !

Dans l'attente, la direction fait une lecture malhonnête du jugement, en revenant aux usages seulement pour les salariés ex-steria dans l'entreprise Sopra Steria, et en oubliant volontairement les 2000 salariés d'I2S et ceux transférés à SBS !

Pour les **ex-sopra**, de nombreux mécontents nous contactent depuis le 1^{er} mai ! Plus de remboursement de 5,28€ pour les salariés en mission mais des **Tickets Restaurants**. Alors que ceux-ci ne sont pas utilisables dans les cantines d'entreprises. Et parfois, on informe les salariés qu'ils ont 1h entre 12H et 13H un seul jour dans le mois, pour aller chercher leurs tickets restaurants ! Pratique !

N'hésitez pas à demander l'envoi en recommandé à votre domicile !

Sans oublier les règles différentes selon les sites et les salariés ! **La définition de l' « agglomération » reste un mystère !** Soit disant les assistantes ont été formées à ce sujet, mais la direction ne peut même pas nous l'expliquer en séance et **les règles sont différentes sur Aix, Bordeaux et ailleurs !**

Pour les remboursements kilométriques, on a enfin une position claire de la direction : elle utilise *viamichelin* en prenant le chemin le plus court en km pour baser ses remboursements.

N'hésitez pas à nous contacter !



L'Essentiel : 26, 28 et 29 mai 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

■ Point 26 : Affectation des ex-steria à une société plutôt qu'une autre...

Les salariés ex-steria ont été dispatchés entre les sociétés Sopra Steria, I2S et SBS, parfois de manière quelque peu aléatoire en fonction du projet à l'instant T, sans prise en compte de l'historique ou du désir du salarié.

Certains sont donc affectés à I2S parce qu'ils travaillaient sur un projet I2S temporairement.

La direction répond qu'elle est ouverte à toute demande de transfert, surtout que les besoins sont nombreux chez Sopra Steria et qu'I2S a toujours un fort inter-chantier. N'hésitez pas !

■ Point 28 : Disparition des mystérieux chauffeurs ex-steria

En octobre dernier, avant la fusion Sopra Steria, la direction avait affirmé s'engager à ne supprimer aucun poste, et que tous étaient compatibles avec les métiers de Sopra. On découvre 8 mois après qu'il existait 2 postes de chauffeurs, qui n'apparaissent nulle part dans la liste des postes fournie par la direction, soit disant exhaustive !

Et dans ces 2 personnes, l'un a été changé de métier, et l'autre est toujours en suspens, à 2 ans de la retraite après des années de bons et loyaux services, attendant de se faire jeter d'un moment à l'autre... élégant...

On apprend en séance également que les postes de « *techniciens de proximité* » disparaissent, ou pas, selon les sites, et que leur « transformation » en autre chose varie selon les cas, et temporairement ou pas.... **Simple de s'y retrouver pour eux et bravo pour l'égalité de traitement !**

Vos élus CFDT demandent : **Y'a-t-il d'autres métiers ex-steria en difficulté et que la direction nous a encore cachés ou faut-il encore attendre 8 mois pour les découvrir ?** La direction répond évidemment qu'il n'y a rien d'autre...

CEt extraordinaire du 26 mai 2015

(suite du CE du 31 mars 2015 (sic))

■ Point 11 : Validation des PV des réunions de CE passées

La comédie des CEi traïduion recommence : un CEi a été élu secrétaire du CE fin 2014, grâce à la bienveillance du syndicat Solidaires, et le spectacle reprend :

- Les questions remontées en CE par vos élus syndiqués sont positionnées à la toute fin de l'ordre du jour, quelle que soit leur urgence ;
- Les « informations et consultations » dans une même réunion apparaissent, alors que la loi précise que ce ne peut être le cas ; ...

Et encore une fois, la dérive est forte sur les PV des réunions de CE !

En effet, le secrétaire CEi se permet de modifier les notes de la prise de notes professionnelle et de faire dire aux autres élus le contraire de ce qu'ils ont dit. Le CE avait pourtant convenu de **règles simples** sur les PV, permettant d'éviter les batailles sans fin : **chacun peut modifier librement la transcription de ses propres propos, les avis et motions de tous sont au même niveau, dans le corps du texte, et les déclarations sont en annexe.** Cela semble trop à respecter pour le secrétaire CEi, qui refuse toutes les demandes et jette sans vergogne le travail des autres élus ! Étonnant de constater, que quand c'est un autre élu CEi qui prend le PV, tout se passe au mieux. Mais l'attitude de blocage du secrétaire CEi n'améliore pas l'efficacité des réunions de CE !

Nous proposons de renvoyer nos demandes de modifications au secrétaire et de reporter ce point...



L'Essentiel : 26, 28 et 29 mai 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

■ Point 10 : Bilan de l'accord Handicap signé par la CFDT pour 2011-2014

Suite à d'âpres négociations pendant plusieurs années, **la CFDT avait réussi à aboutir à un accord avec la direction** en 2011 sur l'emploi des Travailleurs Handicapés.

Grâce à cet accord, Sopra Steria est dotée désormais d'une « **Mission Handicap** » avec des salariés dédiés à cette question, et qui agit dans l'entreprise et au dehors afin de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés. Le bilan de ces 3 années d'accord est plutôt positif, et des **améliorations ont été négociées par la CFDT dans le nouvel accord, signé par la CFDT pour 2015-2017 !**

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou problème !

■ Point 14 et 15 : Remplacement du trésorier adjoint et des partants dans les commissions du CE

Suite aux départs et autres démissions, certains postes ont été renouvelés au sein du CE :

- Trésorier Adjoint : Adel Redissi (Pour rappel, le Trésorier est toujours Pierre GIRAUDEAU, CFDT)
- Commission économique : Ajout d'Adel Redissi
- Commission sociale : Ajout de Nathalie LACASSAGNE, CFDT
- Président de la commission Loisirs Nationaux : Patrick PIOT, CFDT
- Présidente de la commission Sociale : Donatella CORAGGIO, CFDT.

■ Point 17 : Œuvres Sociales de CE pour les salariés d'I2S !

Vos élus CFDT ont mis ce point à l'ordre du jour et ont de nombreuses fois sollicités la direction pour que les salariés d'I2S aient enfin accès à un CE et à des Activités Sociales.

Une personne a enfin été nommée par la direction pour s'occuper des œuvres sociales pour I2S : Karine Bagot, qui a contacté *ProWebCE* pour proposer de la billetterie aux salariés I2S.

Nous demandons à la direction de permettre aux salariés d'I2S de participer aux autres activités du CE Sopra Steria ! Nous ne pouvons le faire sans son accord, et cela est fort dommage qu'ils ne puissent profiter des activités locales et des tarifs de groupe avec les collègues de Sopra Steria.

CEt ordinaire Sopra Steria du 28-29 mai 2015

■ Point 4 : Travail du dimanche

Vos élus CFDT proposent une motion au vote, qui recueille la majorité :

« Les élus ne peuvent pas se prononcer compte-tenu du manque d'informations, notamment sur les heures réellement effectuées et payées aux salariés qui travaillent plus de 7 heures et 22 minutes le week-end (sic !).

La direction assène des « vérités » aux élus alors que la réalité du terrain est bien différente, comme les élus le rappellent régulièrement avec des exemples concrets.

La direction doit se doter de moyens de gérer le travail du dimanche ET le travail exceptionnel demandé par la



L'Essentiel : 26, 28 et 29 mai 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

direction !

Les élus réitèrent leur demande d'obtenir enfin :

- Les heures d'interventions prévues ;
- Un tableau de suivi des heures des travaux du dimanche réalisés ;
- Un suivi des récupérations et majorations pour tous les projets ;

Nous demandons la mise en place d'un vrai processus d'appel au volontariat.

Le travail du dimanche est une régression sociale, nous ne voulons pas que le travail du dimanche devienne un jour de travail comme les autres. Pour les élus le travail du dimanche doit rester exceptionnel et ne saurait se banaliser comme un autre jour de la semaine.

Le travail du dimanche est basé sur le volontariat et reste soumis à l'accord du salarié.

Pour chaque heure travaillée le dimanche, au choix du salarié :

Récupération de 2 heures de repos

Ou

Récupération d'une heure de repos + paiement d'une heure.

Les élus remarquent que le nombre de projets de travail de dimanche est de plus en plus important. »

■ Point 6 : Commissions et fonctionnement du CE

Force est de constater que la direction n'aide pas le CE à faire son travail. C'est elle qui fournit au CE la liste des salariés, ainsi que leurs enfants, afin qu'ils puissent s'inscrire sur le site du CE, et bénéficier des offres correspondantes. Mais voilà, un énorme retard s'est accumulé, et les listes du CE ne sont toujours pas à jour !

Et voilà que les assistantes salariées du CE se retrouvent privées de connexion, suite à un nettoyage un peu trop large des comptes informatiques du réseau Sopra Steria ! Cela peut arriver, mais il est incompréhensible que, là où pour les salariés sopra steria le problème a été vite résolu, les salariés du CE ont dû attendre **UN MOIS** sans pouvoir accéder ni à aucun réseau, ni à leur boîte mail où les demandes s'entassaient ! Et ce, malgré un secrétaire du Comité d'Entreprise CEi, collaborateur à DMSI. (Voilà qui devrait calmer les ardeurs de certains donneurs de leçons)

■ Point 1 : Politique Sopra Steria de versement de la Taxe d'Apprentissage

Vos élus Cfdt proposent une motion au vote :

« Les élus du Comité d'Établissement Sopra-Steria reportent la remise d'avis sur la politique d'apprentissage et l'affectation de la taxe d'apprentissage, en l'attente des informations demandées à plusieurs reprises à la direction et certaines depuis 5 ans au moins !

Ces informations importantes pour éclairer la justification des dotations faites aux établissements concernent :
. la répartition faite par le Syntec, de l'enveloppe qui lui a été allouée, entre des réelles actions de formation internes ou externes, des frais de gestion ou l'organisation de soirée ou colloques festifs ! La direction augmente cette enveloppe de 10000€ cette année sans aucune justification ni explication.

Pour les établissements favorisant l'insertion des personnes en situation de handicap, l'enveloppe n'est même pas suivie par la direction. Cela démontre le désintérêt de la direction. La direction a pourtant des obligations dues à l'accord Travailleurs Handicapés signé avec certaines Organisations Syndicales. »



L'Essentiel : 26, 28 et 29 mai 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

Malheureusement, la motion ne récolte que 7 voix pour sur 15, et ne récolte donc pas la majorité.

Les CEi, pour une fois présent en nombre, **votent un avis positif** sur la politique de la taxe d'apprentissage de Sopra Steria en « **soulignant l'effort** » **fait pour les Travailleurs Handicapés !**

Alors que le montant accordé par Sopra vers les handicapés en 2015 baisse de 38 000€ par rapport à celui de l'année précédente !!!

■ Point 8 : Déménagements et mouvements de sites

Vos élus CFDT demandent et redemandent à la direction de prévoir des solutions pour les salariés de la région parisienne pendant les **6 prochains étés !** En effet, le RER A lance de grands travaux et sera coupé plus d'un mois chaque été pendant 6 ans, entraînant des très fortes perturbations, des allongements énormes de trajets et des impossibilités de déplacements.

En 2015, **le RER A sera coupé** entre Auber et La Défense, compliquant la vie des salariés. Nous demandons à la direction de permettre et faciliter le travail « à distance », sur le site Sopra Steria le plus proche de chez le salarié afin d'éviter d'avoir à traverser Paris ce qui risque de s'avérer très difficile.

La direction doit réfléchir à ce sujet et revenir vers nous... à suivre !

■ Point 2 : Projet d'acquisition de CIMPA, filiale d'Airbus : rapport de l'expert

Rappelez-vous, Sopra Steria Group va acquérir la filiale d'Airbus CIMPA. Sopra Steria dont le 1^{er} client est Airbus, ne saurait rien lui refuser, surtout au risque de faire entrer un peu plus le concurrent indien chez ce client.

Le risque numéro 1 de cette acquisition selon la direction est bien de perdre les compétences, et que les salariés de CIMPA, inquiets, quittent l'entreprise. La récente fusion Steria-Sopra, avec les mensonges de la direction de prendre le « meilleur des 2 » alors qu'on ne prend que le ex-Sopra, nous rend encore plus méfiants, surtout au vu de la situation des salariés chez I2S, et du nombre croissant de salariés Sopra Steria ou I2S à être poussés vers la porte !!! Quant à l'engagement de garder le patron de CIMPA, nous demandons si comme F.Enaud, il ne sera pas jugé « pas assez fluide » au bout de 2 mois...

Rétention d'information de la direction : L'expert désigné par le CE n'a eu accès à presque aucun document d'information, il n'a ainsi même pas pu voir la liste des accords ou des procédures existants chez CIMPA, et n'a pu donc juger de la différence ou non entre CIMPA et Sopra Steria. De même, les données économiques sont restées floues et orales ! Comment se faire un avis dans ces conditions ? Nous n'avons guère que le récit de ce que dit la direction !

Nous réclamons toujours les informations déjà demandées il y a plus d'un mois ! ...mais la direction traîne encore ! Sauf pour demander l'avis du CE et alors il va falloir se presser et répondre vite vite sinon on nous dira que cela mettrait en danger l'entreprise !

Comme dirait le représentant de la direction « on a un projet avec ceux qui bossent » (sic !), insultant au passage les salariés, comme si la direction ne choisissait pas à qui elle donne travail et formation...



L'Essentiel : 26, 28 et 29 mai 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

■ Point 3 : Point Économique : Les départs forcés en très forte hausse !

Vincent Paris, le directeur général, vient nous présenter ce point. Les résultats sont en continuité avec les prévisions précédentes. Ce point est l'occasion de demander une fois de plus d'en finir avec la discrimination des élus au travail : les élus syndiqués sont systématiquement retirés de tout travail alors qu'ils réclament (même jusqu'en réunion CE !) à être employés sur un projet et à continuer leur carrière professionnelle.

Mais vos élus Cfdt alertent surtout et encore une fois sur les chiffres des départs. Les Licenciements et Ruptures Conventionnelles (à 95% des licenciements déguisés, la direction poussant les salariés 'anciens' et refusant la plupart des demandes des salariés même pour d'excellentes raisons) sont en forte hausse !

Du 1er janvier à fin avril 2015 : 483 Démissions (+107% soit x2) - 75 LICENCIEMENTS (+153% soit x2,5) - 85 Ruptures

Conventionnelles(+125% soit x2,25) - 64 Ruptures Période Essai (+55%) - pour 12500 salariés (+37%)

(En 2014 : 698 DM - 89 LC - 113 RC - 124 Rupture période essai - pour 9131 salariés

En 2013 : 631 DM - 54 LC - 55 RC - 117 rupture période essai - pour 8841 salariés)

**Depuis début 2015,
2,5 fois plus de Licenciements
2,25 fois plus de Ruptures Conventionnelles,
2 fois plus de démission que l'an passé,
alors que l'effectif n'augmente que de moins de 37% par rapport à 2014 !**

Et encore, 2014 avait été une TRÈS mauvaise année en terme de départs forcés (3% d'augmentation d'effectifs mais 65% d'augmentations des Licenciements et 105% d'augmentations des Ruptures conventionnelles).

Vos élus demandent à la direction de revenir avec des explications. Ils rappellent que la direction est libre de faire un Plan de Départ Volontaire ou autre plan, qui aurait au moins le bénéfice de protéger les salariés équitablement avec un minimum pour partir. Nous attendons les réponses et des nouvelles du PDV qui pouvait être prévu en juin, selon les dires de la direction à la fin de l'année 2014.

■ Point 15 : PTA prévision

PTA n'est pas un outil de prévision de congés mais bien de demande de congés et de planning. Il ne faut donc pas y faire ses prévisions de congés, comme demandé parfois avec des prévisions « vagues » et à 3 ou 6 mois ! Les délais qui s'appliquent sont ceux de la pose des jours de congés (« Pour les congés supérieurs à une semaine, **la demande doit être formulée dans un délai minimum d'un mois** avant le départ. Pour un congé plus court, le délai est de **15 jours**. Le défaut de réponse du responsable hiérarchique, dans **un délai d'une semaine** à compter de la réception de la demande du collaborateur, vaut **acceptation tacite** de la demande. » *F2F RH/VieQuotidienne*).

La prévision de congés (« *je prendrais 5 jours en juillet mais je ne sais pas quand* ») étant utile pour les chefs de projet, vos élus demandent à la direction comment une société d'informatique de la taille de Sopra Steria n'a pas d'outil de prévision et pourquoi ne pas s'en doter !? Ou modifier PTA avec un onglet prévision et juste le nb de jours d'absence (tous motifs) prévus a priori pour chacun des 3 prochains mois ?

Dans tous les cas, vos élus Cfdt demandent à la direction d'homogénéiser et **de rappeler les consignes de congés et d'utilisation de PTA**, car les règles sont différentes d'un endroit à l'autre et d'un projet à l'autre !

La Cfdt rappelle que par parallélisme, si la direction veut que les salariés l'informent de leur intention de congés 6 mois avant, les salariés doivent également être informés de leurs nouvelles missions et affectations 6 mois avant !



L'Essentiel : 26, 28 et 29 mai 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

■ Point 21 : Recrutement

Sur l'objectif de début d'année de 1800 embauches annuelles (1700 débutants et 100 expérimentés) :

Environ 500 personnes embauchées depuis début 2015, et encore plus de 180 en cours.

587 stagiaires (sur un objectif de 680) et 164 alternants (sur un objectif de 205) et 137 contrats pro (sur un objectif de 155).

La projection annuelle a été augmentée par rapport à celle prévue en début d'année.

Vos élus s'inquiètent une nouvelle fois du taux de départs dans toute l'entreprise ! Qu'en est-il des « reskilling » promis et soi-disant automatiquement proposé aux salariés avant tout licenciement ?!

■ Point : Points Divers : Versement intéressement, prime de vacances, ...

- **L'intéressement pour les ex-sopra sera de 213€** environ. Pas de participation cette année, grâce à la manipulation des comptes en fusionnant Sopra et Steria au 31/12/2014. L'intéressement sera versé en juillet 2015.

Pour les ex-steria, pas de participation non plus, mais pas d'intéressement !

La direction veut mettre tout le monde aux mêmes règles pour la cohésion de la société, mais cela dépend pour quoi.....

- La **prime de vacances 2015** devrait être versée normalement au mois de juin. 2 règles différentes s'appliquent :
 - Pour les ex-sopra (en dehors des règles spéciales héritées d'une entreprise rachetée), l'enveloppe légale est répartie sur les salariés présents au 30 juin avec une part de plus par enfant à charge de moins de 20 ans. (Le salarié ayant un enfant a donc 2 fois le montant versé au salarié sans enfant.) Pour rappel, l'enveloppe est obtenue par comparaison de la somme des Indemnités de CP versée du 1er juin N-1 au 31 mai N avec la somme des salaires bruts du mois de mai N et Application du taux de 10% sur la somme la plus favorable.
 - Pour les ex-steria, l'enveloppe est répartie également entre les salariés (sans tenir compte des enfants) mais au prorata de leur présence depuis le 1^{er} juin 2014.
- Pour les salariés ex-steria, l'assurance auto-mission a été prise jusque fin 2015, elle s'applique donc a minima jusque là. **Vos élus CFDT réitèrent leur demande d'avoir enfin une assurance auto-mission pour tous les salariés !**

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CE » il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (la liste des DS et des élus CE et DP est disponible sur intranet Sopra Steria).

Vos élus au CE InterSyndicale CFDT CFE-CGC

Titulaires		Suppléants	
Bernard MOLLIER	Albi / Toulouse	Nathalie LACASSAGNE	Albi
Caroline RICHARD	Manhattan / Montreuil	Pierre GIRAudeau	Rennes
William BEAUMOND	Aix-en-Provence	Donatella CORAGGIO	Manhattan
Gilles BROUILLAUD	Mattéi / Manhattan		
Patrick PIOT	Manhattan / Montreuil		

